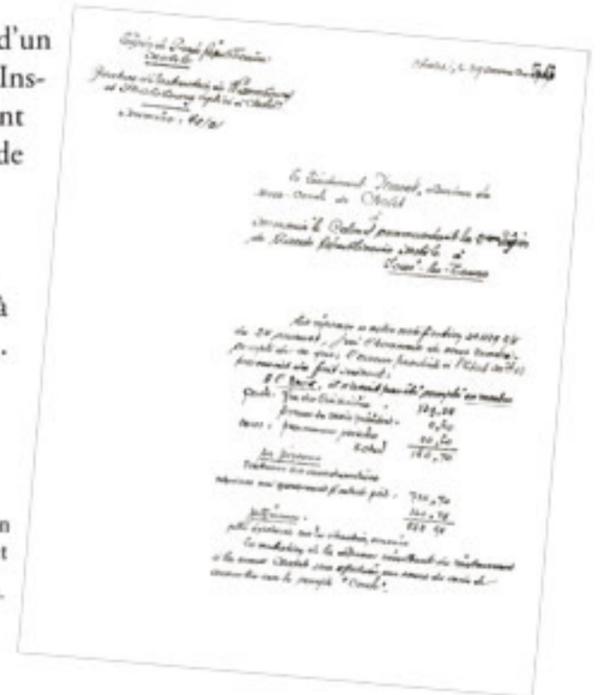




LA FORMATION EN GENDARMERIE : DES ORIGINES À 1949

En gendarmerie, la formation du personnel représente un élément essentiel car elle conditionne la qualité d'un service accompli de manière identique sur l'ensemble du territoire. Nous pouvons dire qu'elle a permis à l'Institution, en mettant graduellement en place les jalons d'une formation en son sein, de devenir véritablement nationale. L'enjeu est d'autant plus grand aux vues des responsabilités du gendarme assermenté, auxiliaire de la justice, disposant de pouvoirs étendus et agissant souvent isolément.

C'est à partir du début du XX^e siècle qu'elle a véritablement commencé à rationaliser ce processus en mettant en place le système des écoles. La première véritable école de l'Arme, destinée aux sous-officiers aptes à embrasser la carrière d'officier, est créée à Paris dans la caserne Schomberg par un décret du 3 janvier 1901. Le 9 mars 1918, un centre d'instruction à Varennes-sur-Allier permet pour la première fois de former des gendarmes à pied et à cheval susceptibles d'être immédiatement employés à l'intérieur ou en prévôté.



Extrait du registre de correspondance des centres d'instruction de Wissembourg et Phalsbourg repliés à Cholet (SHD-Département Gendarmerie art. 2007 ZM 1 / 220 934).



Le système des écoles de gendarmerie est adopté dès mai 1919 avec la création d'écoles préparatoires de gendarmerie (EPG) à Moulins, Toul et Mamers, plus une 4^e à Strasbourg pour former les futurs gendarmes en Alsace-Lorraine. Il est abandonné au profit d'une formation des nouveaux admis au sein des pelotons de la nouvelle subdivision d'arme : la garde républicaine mobile (GRM) à partir de 1921.

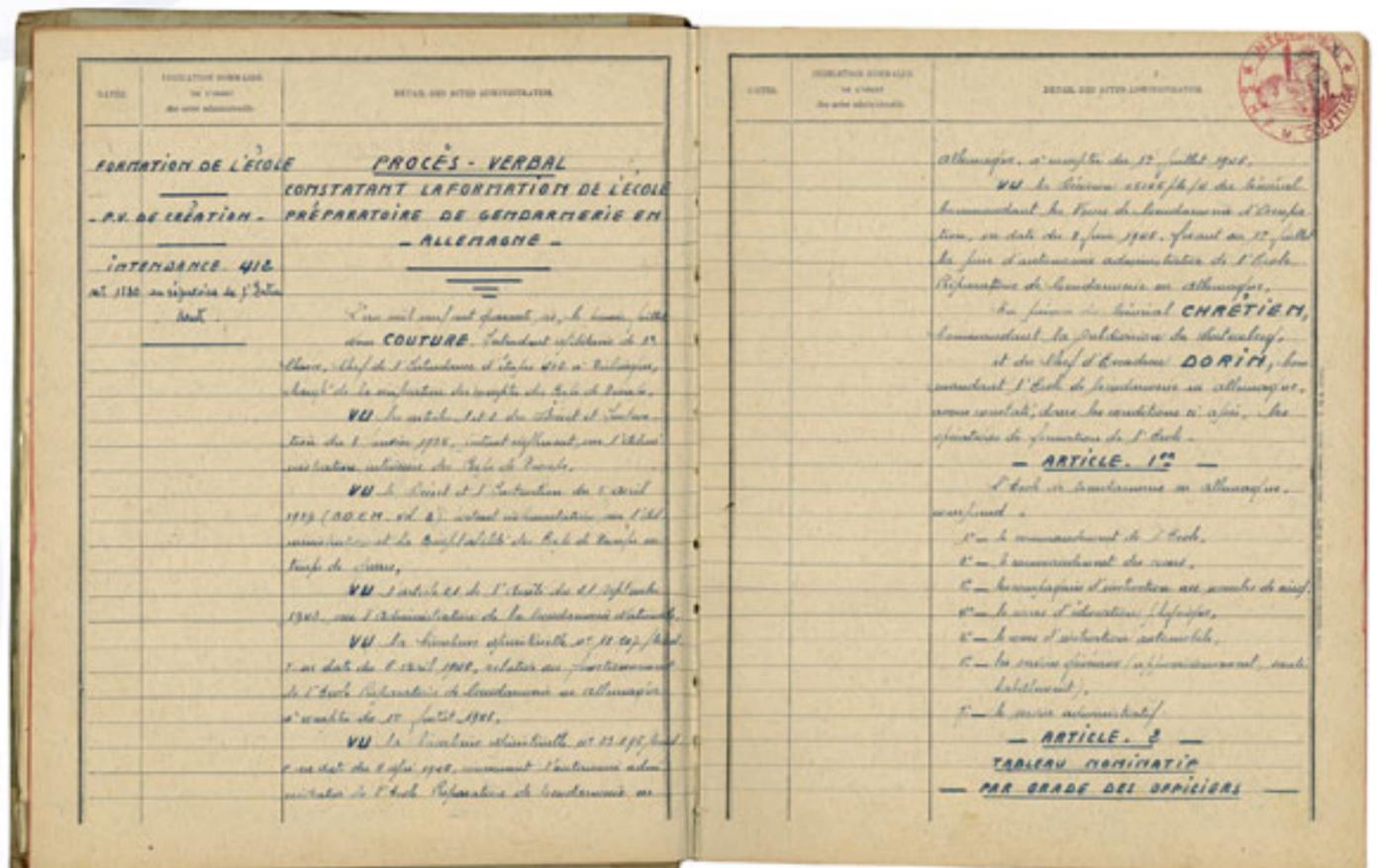


Sous l'Occupation, la scission entre la gendarmerie et la GRM en novembre 1940 oblige la direction de l'Arme à reconstituer des EPG à Brive, Mamers, Montrouge, Romans et Pamiers. Quelques années après la Libération, elles sont de nouveau supprimées pour raisons budgétaires. Une seule école survit et s'installe à Chaumont, sans compter la création éphémère de l'EPG d'Horb (Allemagne) en 1946.

Photographies de l'école de gendarmerie d'Alsace Lorraine et de l'école préparatoire de Gendarmerie de Moulins (SHD-Département Gendarmerie art. 2007_PA_206_1976R et 2008_PA_65_1462).

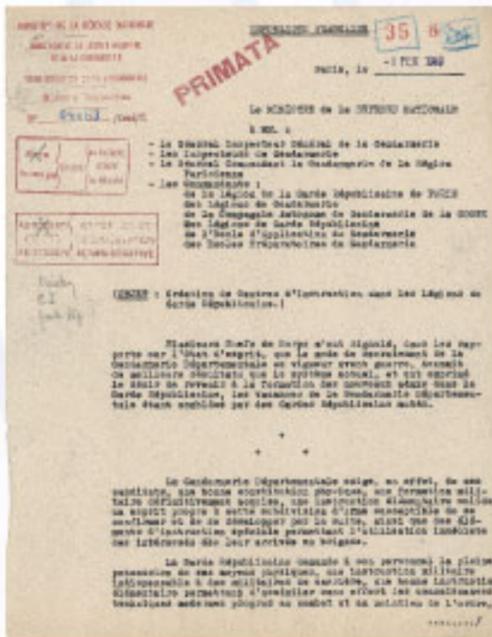
Extrait du registre des actes administratifs de l'école préparatoire de Gendarmerie d'Horb

(SHD-Département Gendarmerie art. 2007 ZM 1 / 220 841).



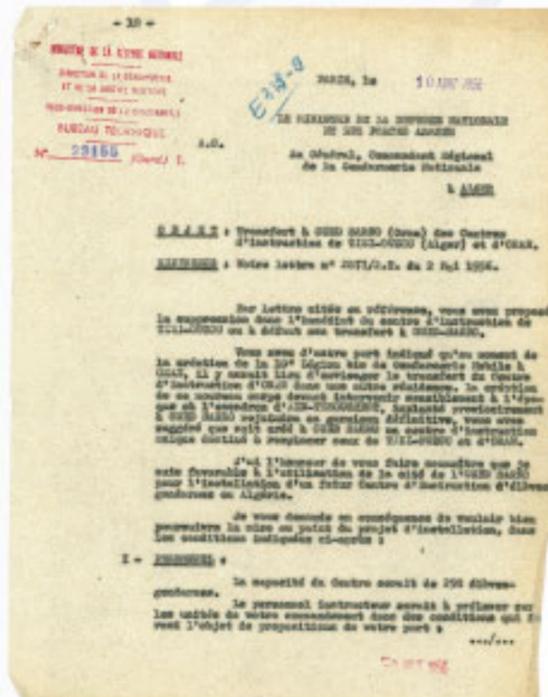


LES CENTRES D'INSTRUCTION (1949-1984)



Décision ministérielle n° 41 183 du 1^{er} février 1949 sur la création de centre d'instruction dans les légions de Garde républicaine

(SHD-Département Gendarmerie art. 2007 ZM 1 / 187 646).



Suite à la fermeture des écoles préparatoires de Gendarmerie, de nouveaux centres d'instruction, destinés à former les sous-officiers, sont créés à Hesdin, Melun, Aubagne, Le Quesnoy et Maisons-Alfort. Leur existence semble un temps menacée en raison de rapports indiquant l'attachement aux pelotons écoles de gardes républicains mobiles de l'entre-deux-guerres. Malgré quelques réticences, le système des centres d'instruction est pérennisé jusqu'en 1984, date de création des écoles de sous-officiers de Gendarmerie (ESOG) qui entraîne le changement d'appellation des quatre derniers centres à Maisons-Alfort, Fontainebleau, Saint-Astier Bergerac et Gramat.

En 1968, un centre d'instruction est créé à Berlin pour former des élèves gendarmes. Il a la particularité d'être le seul centre de formation hors de métropole rattaché au Commandement des écoles de la Gendarmerie. D'autres lieux sont plus particulièrement chargés de former des gendarmes de carrière dans certaines spécialités. C'est le cas du Centre d'instruction de la gendarmerie maritime à Toulon, du Centre d'instruction des transmissions de la 6^e région militaire à Saint-Mihiel, du Centre d'instruction nautique à Antibes,...

Réponse du bureau technique de la DGJM au projet de création d'un centre d'instruction à Oued Sarno, près d'Oran

(SHD-Département Gendarmerie art. 2007 ZM 1 / 187 646).

TABLEAU ANNEXE A LA DÉCISION N° 53 382 / GEND T DU 12 DÉCEMBRE 1949 SUR L'ORGANISATION DES CENTRES D'INSTRUCTION

Désignation de l'école ou Centre d'Instruction	Composition de l'effectif à l'ouverture	Effectif à l'ouverture	Effectif de fin de formation	Observations
Centre Préparatoire de Gendarmerie de Melun	Effectif à l'ouverture : 100 hommes	100	60	Effectif de fin de formation à la date de l'ouverture de l'école
Centre d'Instruction de la 6 ^e Région Militaire de Saint-Mihiel	Effectif à l'ouverture : 70 hommes	70	40	Effectif de fin de formation à la date de l'ouverture de l'école
Centre d'Instruction de la 6 ^e Région Militaire de Saint-Mihiel	Effectif à l'ouverture : 100 hommes	100	60	Effectif de fin de formation à la date de l'ouverture de l'école
Centre d'Instruction de la 6 ^e Région Militaire de Saint-Mihiel	Effectif à l'ouverture : 100 hommes	100	60	Effectif de fin de formation à la date de l'ouverture de l'école

Tableau annexe à la décision n° 53 382 / Gend T du 12 décembre 1949 sur l'organisation des centres d'instruction

(SHD-Département Gendarmerie art. 2007 ZM 1 / 187 646).



Exercices à la machine à écrire et au maintien de l'ordre

(SHD-Département Gendarmerie art. 2008_ZM3-8_070 et 2008_PA_93_351).



Photographies du centre d'instruction gendarmerie de Le Quesnoy

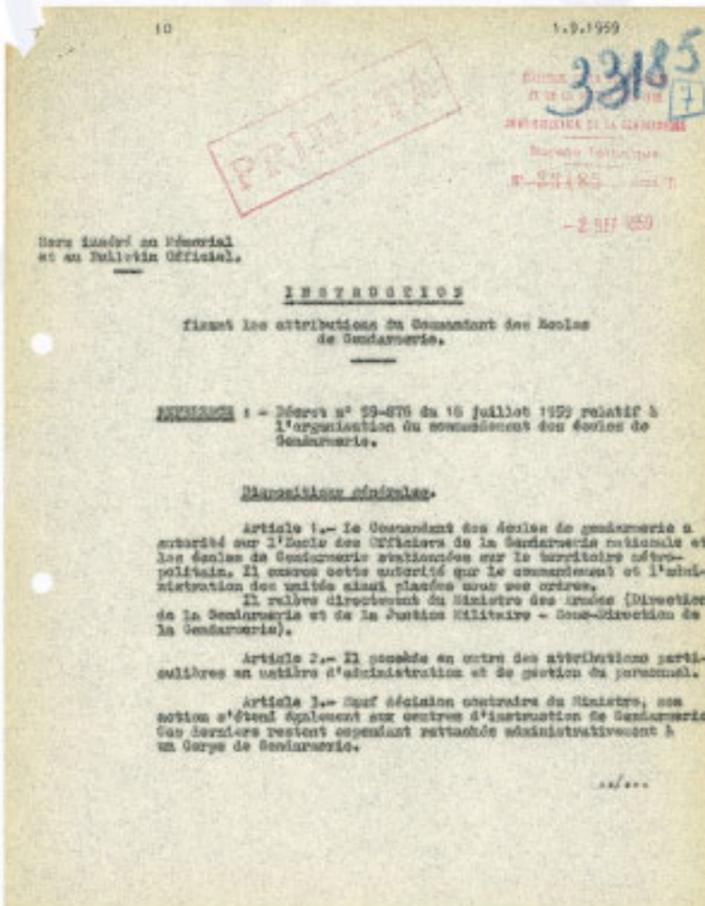
(SHD-Département Gendarmerie - fonds photographique 2007 ZM 1 / 221174).



LE COMMANDEMENT DES ÉCOLES DE LA GENDARMERIE

Instruction n° 33 185 / Gend T du 2 septembre 1959
fixant les attributions du CEG

(SHD-Département Gendarmerie art. 2007 ZM 1 / 191 933).



À la fin des années 1950, la gendarmerie dispose de plusieurs centres de formation (EOGN à Melun, l'EPG à Chaumont, 4 centres d'instruction à Aubagne, Charenton, Melun et Le Quesnoy, l'école cynophile de Gramat). Afin d'éviter un émiettement de la formation, lié à la diversité du recrutement et à l'éparpillement géographique des sites de formation, le commandement décide de confier à une structure unique la gestion des écoles relevant de l'Arme.

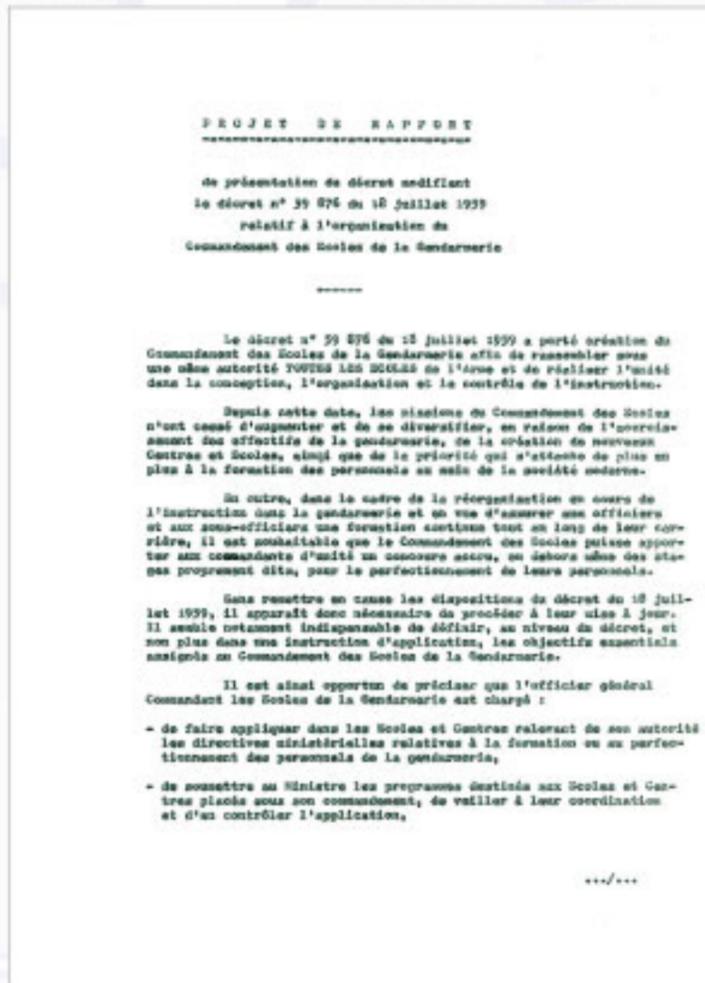


Portrait officiel du général de brigade André PELABON

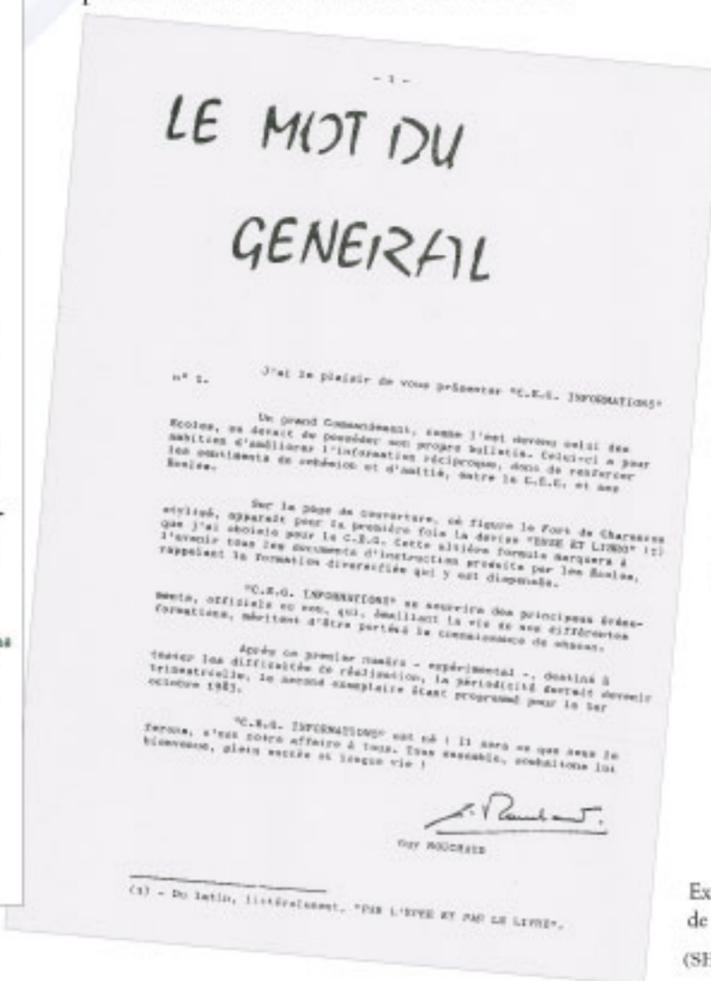
Il s'agit également de recenser le volume considérable des textes législatifs et réglementaires afin d'actualiser au mieux la formation des élèves et de maintenir le niveau de connaissance du personnel en unité.

Le 18 juillet 1959, un décret fixe l'organisation du commandement des écoles de gendarmerie (CEG). Il relève directement de la Direction de la gendarmerie et de la justice militaire. Ses attributions sont précisées par l'instruction du 2 septembre 1959. Il assure l'unité dans la conception, l'organisation et le contrôle de l'instruction.

Le CEG devient un interlocuteur incontournable en matière de formation et sert de relais entre la Direction générale de la Gendarmerie nationale (DGGN) et les commandants des écoles. L'expertise acquise par le CEG est visible à travers le transfert de responsabilités opéré par le bureau instruction de la DGGN.



Projet de rapport de présentation du décret modifiant le décret ministériel 59 876 du 18 juillet 1958
(SHD-Département Gendarmerie art. 2007 ZM 1 / 186 323).



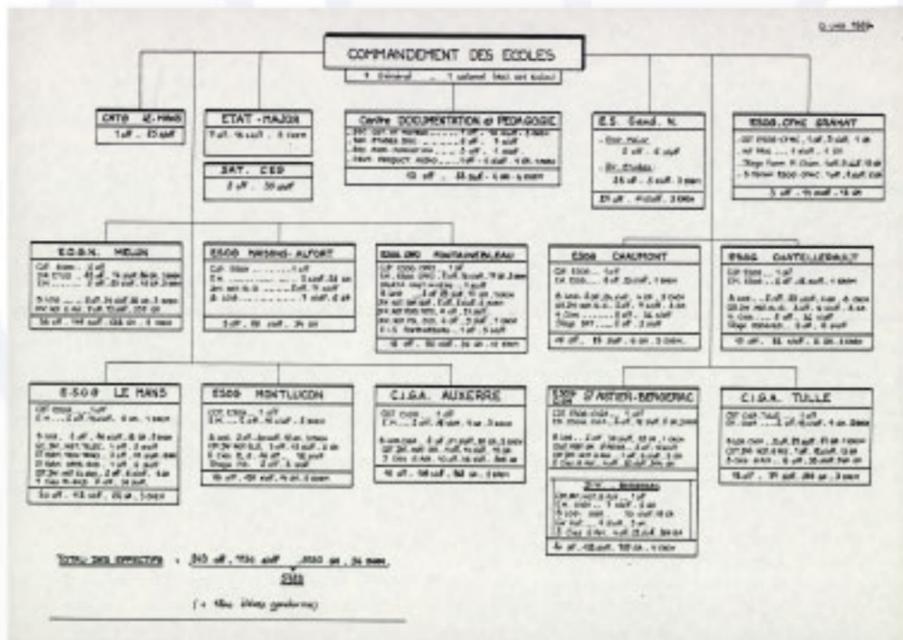
Le 7 mai 2004, une nouvelle page de l'histoire du CEG se tourne avec son départ du fort de Charenton à Maisons-Alfort. Le 7 octobre, le ministre de la Défense vient inaugurer son installation officielle dans l'ancienne préfecture maritime de Rochefort, bâtie vers 1669.

En mai 1983, le général Guy Rouchaud, commandant des écoles de 1981 à 1984, attribue au CEG la devise « Ense et Libro » (littéralement « par l'épée et par le livre »).

Extrait du 1^{er} bulletin « C.E.G. Information » de mai 1983
(SHD-Département Gendarmerie art. 2007 ZM 1 / 216 153).



LE CEGN ET SES SERVICES



Organigramme du commandement des écoles en 1989
(SHD-Département Gendarmerie art. 2007 ZM 1 / 186 323).

Afin de remplir ses missions au mieux, le CEG étoffe son organisation. Le 1^{er} juillet 1966, il intègre la section d'études et de documentation (SED) puis il met en place la section pédagogie et téléenseignement (SPT) en juillet 1977. L'année 1981 marque l'histoire du CEG avec la création du centre de documentation et de pédagogie (CDP) qui regroupe ces services ainsi que la section de psychologie et sociologie, la cellule concours et examens. La même année, le Centre d'enseignement supérieur de la gendarmerie (CESG) est institué. Le CDP s'installe au fort de Charenton à Maisons-Alfort en 1982.



✓ L'enseignement supérieur en Gendarmerie

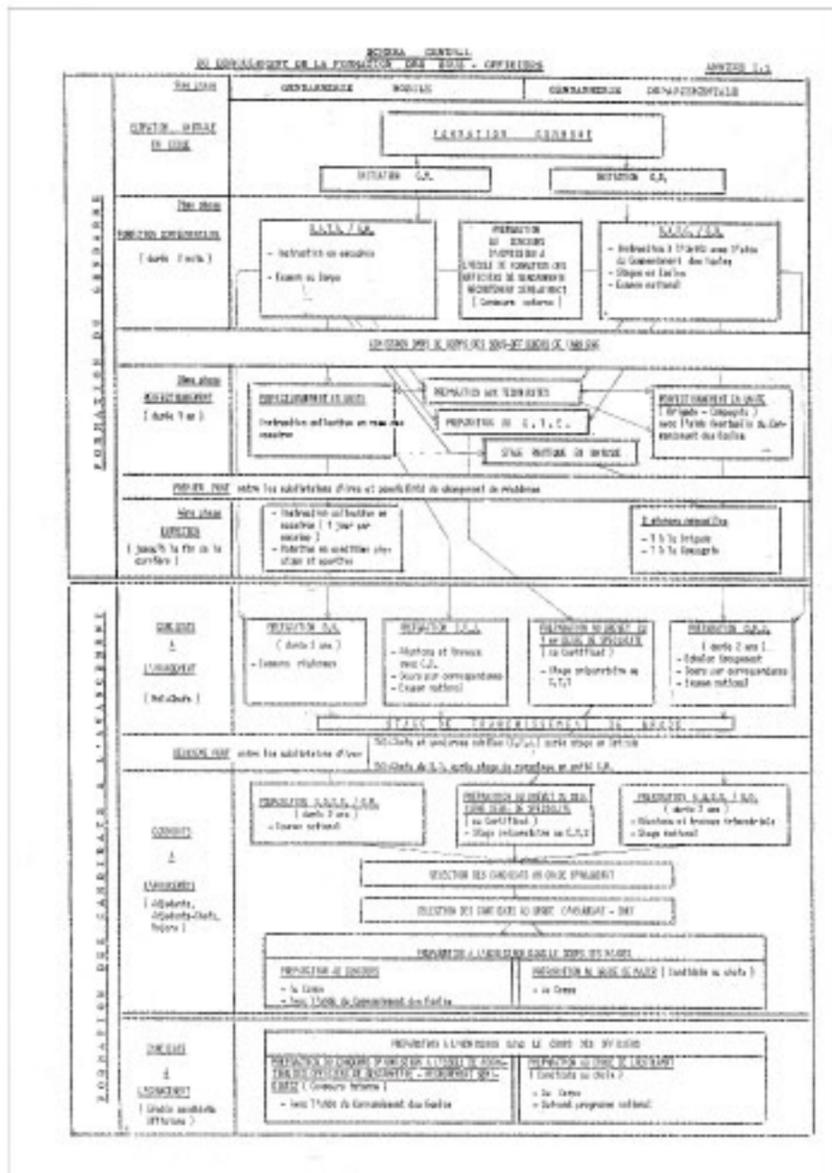
Par un décret d'avril 1970, la direction de la gendarmerie et de la justice militaire est chargée de mettre en place un enseignement supérieur d'un niveau identique à celui dispensé dans les trois autres armées. Le 1^{er} juin 1971, le Centre d'enseignement militaire supérieur de la gendarmerie (CEMSG) est créé pour mettre en œuvre l'enseignement supérieur des officiers de gendarmerie. Il s'installe au sein du fort de Charenton à Maisons-Alfort. La même année, sont organisés le premier stage du diplôme d'études supérieures de la gendarmerie et le premier séminaire des commandants de groupement. En 1972, seize officiers stagiaires, dont cinq magistrats militaires et officiers greffiers, forment la première promotion du brevet technique de la gendarmerie (BTG). L'année suivante, le CEMSG accueille les premiers stagiaires étrangers. Le CEMSG devient le Centre d'enseignement supérieur de la gendarmerie (CESG) en février 1981. L'emploi est inchangé. Il s'agit de dispenser un enseignement de haut niveau à des officiers de gendarmerie sélectionnés sur concours ou sur titres.



En septembre 1983, le CESG ouvre un deuxième site à l'École de militaire à Paris. Le site de Maisons-Alfort est dédié à l'enseignement militaire supérieur du premier degré, celui de l'école militaire étant réservé à l'enseignement militaire supérieur du deuxième degré.

Annexe au dossier du CEGN d'élaboration d'un nouveau système de formation des sous-officiers de la Gendarmerie, février 1973

(SHD-Département Gendarmerie art. 2007 ZM 1 / 187 746).





L'ÉCOLE DES OFFICIERS DE LA GENDARMERIE NATIONALE

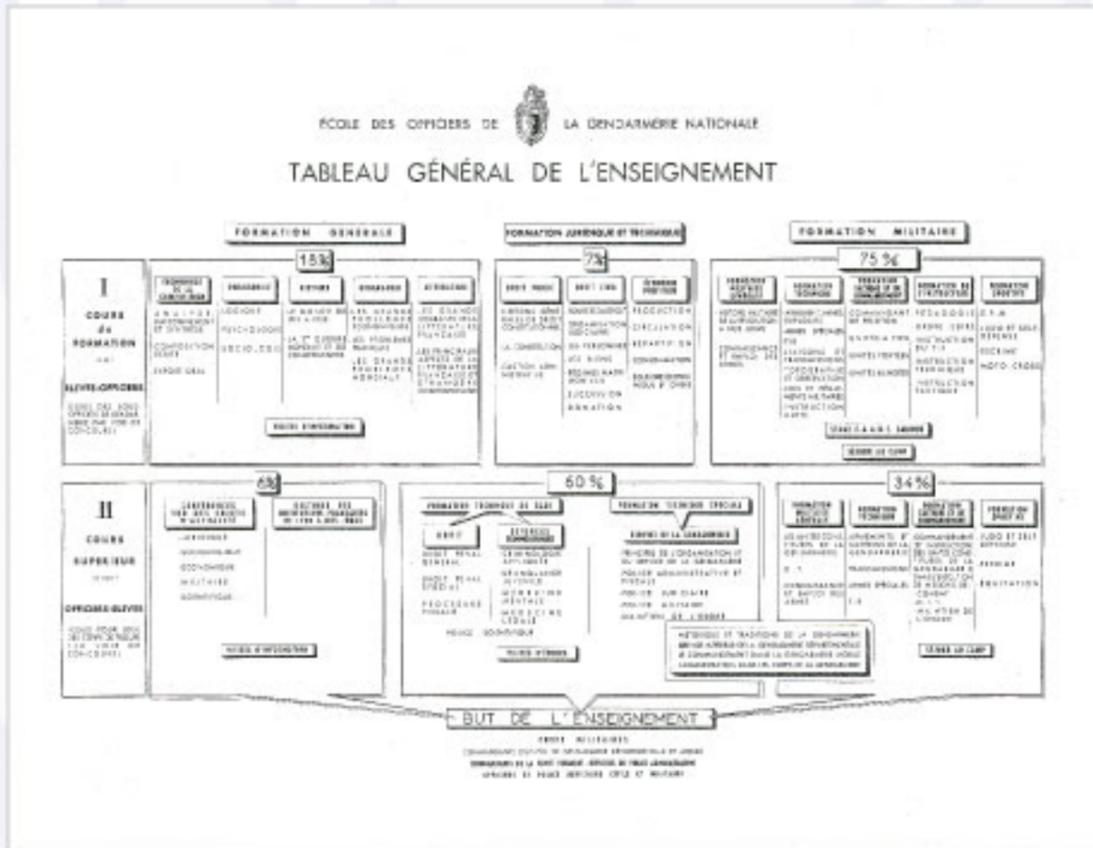


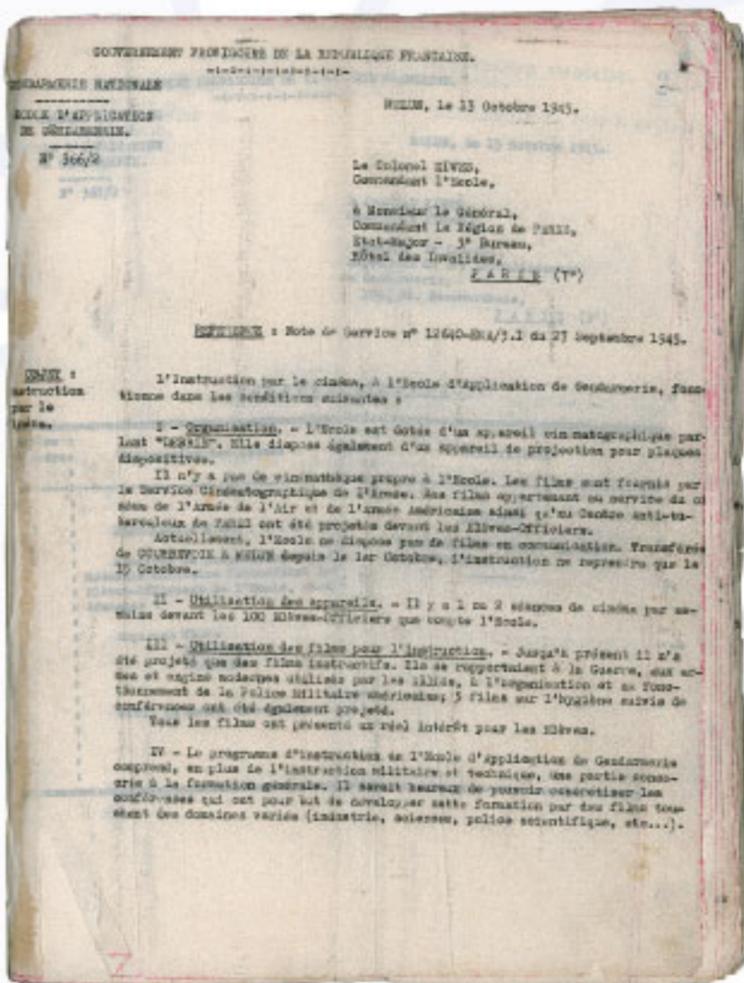
Tableau général de l'enseignement à l'EOGN extrait de la publication « Quelques renseignements sur la Gendarmerie nationale » de 1964 (SHD - Département Gendarmerie - art. 2007 ZM 1 / 186 323).

Succédant à l'École d'application de la gendarmerie installée à Melun depuis octobre 1945, l'École des officiers de la Gendarmerie nationale (EOGN) suit une tradition de formation des futurs officiers de l'Institution qui semble adoptée depuis la création le 31 décembre 1918 d'une « école d'officiers et d'aspirants de la Gendarmerie » à Versailles.



Deux formations y sont assurées au moment de ce changement d'appellation, le 28 novembre 1950. D'une part, le cours de formation s'adresse aux élèves-officiers de recrutement interne semi-direct par concours. D'autre part, le cours supérieur accueille les officiers d'active capitaines ou lieutenants des trois armées admis à l'EOGN après concours, les officiers de réserve sur titres ou après concours, les élèves-officiers ayant satisfait à l'examen de sortie et des officiers étrangers. L'enseignement dispensé à Melun, à la fois théorique et pratique, porte sur la culture générale, juridique, professionnelle et militaire.

En juillet 1959, un décret rattache l'école au CEG. Le décret du 29 septembre 1967 institue un recrutement direct à la sortie de Saint-Cyr. L'école ouvre ses portes en 1976 aux lieutenants sortant de l'École polytechnique et aux sous-lieutenants ou équivalents de l'École navale et de l'École de l'air.



Extrait du registre de correspondance courante de l'École d'application de la Gendarmerie (SHD - Département Gendarmerie - art. 2007 ZM 1 / 216 614).

À l'aube du XXI^e siècle, deux textes traduisent les nouvelles orientations de l'EOGN. Le décret du 16 janvier 2001 étend son mode de recrutement aux étudiants titulaires d'un diplôme de deuxième cycle de l'enseignement supérieur, tandis qu'une instruction du 11 juillet 2002 affirme le statut de « grande école militaire » de l'EOGN.

Cérémonie nocturne du baptême de la promotion 1984 (SHD - LPC réf. : 1984 N 886-012).

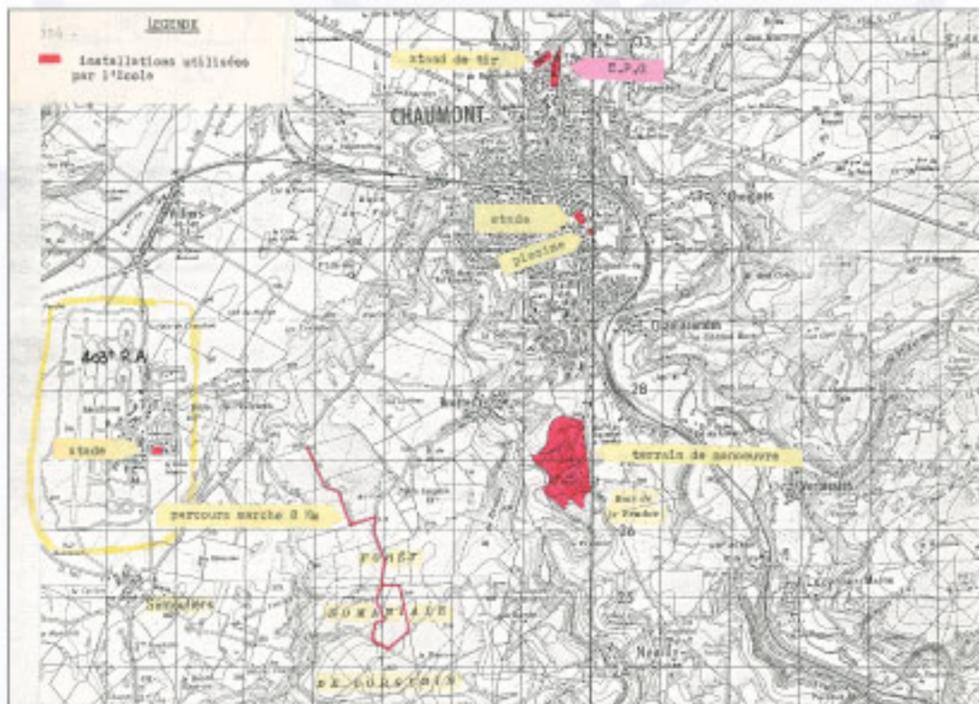


Cour de topographie (SHD - LPC réf. : 1980 N 155-012).

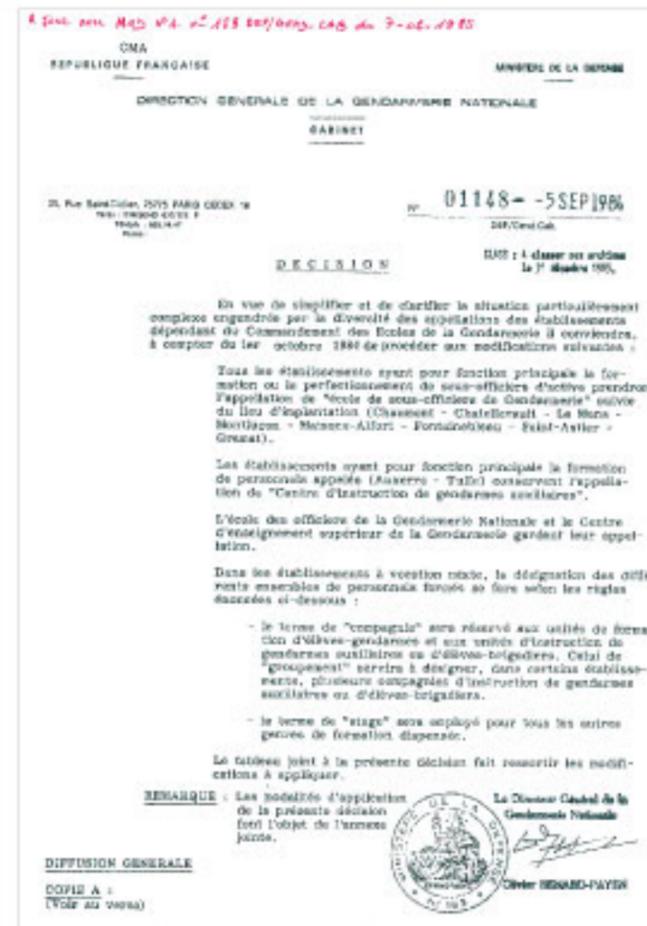


LES ÉCOLES DE SOUS-OFFICIERS DE GENDARMERIE

Les écoles de sous-officiers de Gendarmerie (ESOG) ont été créées par décision du 5 septembre 1984 pour désigner tous les établissements ayant pour fonction principale la formation ou le perfectionnement des sous-officiers d'active de la gendarmerie. Cette mesure a été prise « en vue de simplifier et de clarifier la situation particulièrement complexe engendrée par la diversité des appellations des établissements dépendant du commandement des écoles de la Gendarmerie (CEG) ». À cette époque, il existe effectivement quatre écoles préparatoires de gendarmerie, à Chaumont, Châtellerault, Le Mans et Montluçon, et quatre centres d'instruction de la gendarmerie (CIG), à Maisons-Alfort, Fontainebleau, Saint-Astier-Bergerac et Gramat. La Gendarmerie compte donc huit ESOG après le 5 septembre 1984.



Extrait du dossier de l'Inspection générale sur l'École de gendarmerie de Chaumont (SHD-Département Gendarmerie art. 2007 ZM 1 / 307 343).



Décision n° 01148 du 5 septembre 1984 du cabinet de la DGGN (SHD-Département Gendarmerie art. 2007 ZM 1 / 216 922).

3 CHRONOLOGIE	
1976	
1er août	Décision d'une école préparatoire et de perfectionnement de la gendarmerie (E.P.P.G.) à MONTLUÇON, au commandement de la division n° 37029 002/0001/0001 du 4 août 1976. L'école comprend 4 compagnies d'élèves gendarmes.
7 août	Création d'un centre-école à l'E.P.P.G.
15 août	Décision d'un club sportif et des locaux à l'E.P.P.G.
1977	
18 février	Premier stage de perfectionnement des grades et grades de la gendarmerie au tableau d'avancement.
28 février	Création d'une 5ème compagnie d'élèves gendarmes.
31 février	Visite du général de division 20020, inspecteur général de la gendarmerie.
12 décembre	Le drapeau des écoles de la gendarmerie est remis par le général, Ministre de la Défense au général 20020, commandant les écoles de la gendarmerie qui le remet à la garde de l'E.P.P.G.
1978	
17 janvier	Premier stage de perfectionnement de grade destiné aux gendarmes inscrits au tableau d'avancement. (seulement les grades de perfectionnement des grades et grades inscrits au tableau d'avancement).
20 août	Finale stage de recyclage des gendarmes "gendarmerie départementale".
1er septembre	Création d'un centre de formation des sapeurs-pompier-gendarmes.
29 septembre	Premier stage de formation des sapeurs-pompier-gendarmes.
7 décembre	Visite de M. 00000, directeur de la gendarmerie et de la Justice Militaire.
1979	
16 février	Visite de Monsieur 00000, chef de bureau instructeur des Forces de sécurité de Lille.
3er août	Création du stage préparatoire à l'inscription de 20000 000 000.
8 août	Finale stage "tableau - lire partie".

Extrait du livret « Historique et Tradition » de l'École de gendarmerie de Montluçon (SHD-Département Gendarmerie art. 2007 ZM 1 / 218 613).



Sortie de stage à l'ESOG de Montluçon (SHD-LPC réf. : 1983 N 573-014).

LA DIVERSIFICATION DU RECRUTEMENT



✓ Les centres d'instruction des gendarmes auxiliaires

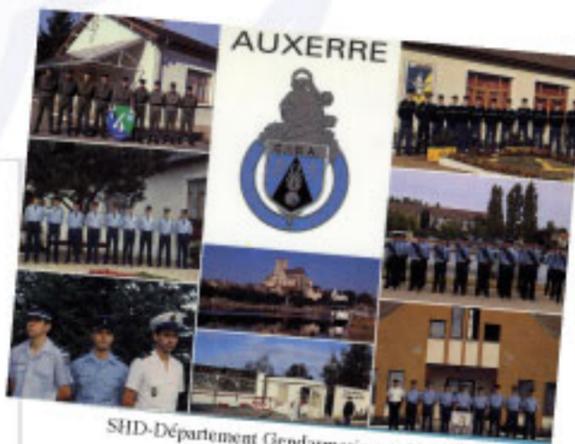
En juillet 1970, la gendarmerie connaît une première révolution culturelle avec la possibilité offerte aux appelés du contingent d'effectuer leur service militaire en gendarmerie. Jusqu'à cette date, tout le personnel servant dans l'institution avait au préalable effectué une carrière militaire plus ou moins longue. Le CEG accompagne cette réforme fondamentale en favorisant l'éclosion de Centres d'instruction des gendarmes auxiliaires (CIGA) à Auxerre (octobre



Exercice de secourisme au CIGA de Bergerac (SHD-Département Gendarmerie)

1970), Saint-Astier (décembre 1972), Bergerac (décembre 1973), Tulle (avril 1983) et Montargis (juin 1995). À partir de 1991, l'EONG accueille des élèves officiers de réserve (EOR) qui font leur service militaire en gendarmerie comme officiers.

En octobre 1997, avec la loi professionnalisant les armées et suspendant le service national, les gendarmes auxiliaires sont remplacés par des gendarmes adjoints volontaires (GAV). De la même manière, les Aspirants de gendarmerie issus du volontariat (AGIV) succèdent aux EOR à partir de septembre 1998.



SHD-Département Gendarmerie art. 2009_PA_63_703



LE CENTRE D'INSTRUCTION DE GENDARMES AUXILIAIRES D'AUXERRE

Le centre d'instruction de gendarmes auxiliaires, installé au sein même d'Auxerre à la Maison d'Armes, est le plus ancien et le plus important en ce qui concerne le CIGA.

HISTORIQUE DU SITE

En 1970, le centre d'instruction de gendarmes auxiliaires est installé au sein même d'Auxerre à la Maison d'Armes, le bâtiment d'origine construit de 1910 par le vicomte de Flandre.
 Les locaux de construction initiale sont situés au 123, rue de la République. Ils sont occupés par le Centre d'Instruction de Gendarmes Auxiliaires (CIGA) de la 1^{re} légion de gendarmerie auxiliaire, qui a été créé en 1970 par le décret n° 1000 du 10 juillet 1970.
 Le 1^{er} janvier 1971, le centre d'instruction de gendarmes auxiliaires est installé au sein même d'Auxerre à la Maison d'Armes, le bâtiment d'origine construit de 1910 par le vicomte de Flandre.
 Le 1^{er} janvier 1971, le centre d'instruction de gendarmes auxiliaires est installé au sein même d'Auxerre à la Maison d'Armes, le bâtiment d'origine construit de 1910 par le vicomte de Flandre.
 Le 1^{er} janvier 1971, le centre d'instruction de gendarmes auxiliaires est installé au sein même d'Auxerre à la Maison d'Armes, le bâtiment d'origine construit de 1910 par le vicomte de Flandre.

LE CENTRE D'INSTRUCTION DE GENDARMES AUXILIAIRES

Le 1^{er} juillet 1970, le centre d'instruction de gendarmes auxiliaires est installé au sein même d'Auxerre à la Maison d'Armes, le bâtiment d'origine construit de 1910 par le vicomte de Flandre.
 Le 1^{er} janvier 1971, le centre d'instruction de gendarmes auxiliaires est installé au sein même d'Auxerre à la Maison d'Armes, le bâtiment d'origine construit de 1910 par le vicomte de Flandre.
 Le 1^{er} janvier 1971, le centre d'instruction de gendarmes auxiliaires est installé au sein même d'Auxerre à la Maison d'Armes, le bâtiment d'origine construit de 1910 par le vicomte de Flandre.
 Le 1^{er} janvier 1971, le centre d'instruction de gendarmes auxiliaires est installé au sein même d'Auxerre à la Maison d'Armes, le bâtiment d'origine construit de 1910 par le vicomte de Flandre.

LES ÉLÈVES CHERCHÉS

Le CIGA recherche des jeunes gens de 17 à 21 ans, français de nationalité, sans condamnation judiciaire, sans service militaire accompli, sans engagement volontaire en cours, sans contrat de travail en cours, sans affectation dans une unité de la Gendarmerie Nationale.

Historique du Centre d'instruction de gendarmes auxiliaires d'Auxerre (SHD-Département Gendarmerie art. 2007 ZM 1 / 218 966).

QUAND LES P.I.R.F.G. NOUS DÉBORDENT EN LAISON...

MONSIEUR LE PRÉFET DE LA 1^{re} COMPAGNIE PAR LE PRÉSENT DE LA SPÉCIALITÉ "EMPLOI ADMINISTRATIF DE D'ÉTAT-MAJOR"

Le mardi 24 février, comme d'habitude nous en avons déjà entendu parler, mais nous n'en avons fait l'expérience. L'occasion se présente avec l'arrivée de la 1^{re} compagnie. Depuis un poste administratif au sein de l'école, cette journée était vraiment extraordinaire, c'était la venue de spécialistes de l'Assemblée Nationale du barreau.

Très tôt ce matin du 23 février 1966, après un petit déjeuner très copieux, nous rejoignons les locaux de la compagnie où un café nous attendait.

Le moment le plus intéressant, nous sommes donc passés avec le 1^{er} chef de poste dans les locaux de la compagnie. Les autres communications étaient, nous parlions d'un peu de tout.

Mais n'avions pas quitté la ville de MONTLUÇON que déjà en nous déplaçant au sein de cette compagnie un nous reportant subitement de l'Assemblée Nationale.

Nous nous dirigeons silencieusement vers la compagnie environnante, la place, bien que très fine était de la partie. Après quelques kilomètres d'attente, le fiscal fiscalité commençait vraiment, chacun de nous, nous, d'office... mais le moment était au beau fixe.

Enfin, la minute d'arrêt. L'Assemblée était là, nous étions dans la bonne place. Après un verre d'eau bien tranquille et quelques heures de repos, nous rejoignons notre poste au sein de notre compagnie, nous y fûmes bien le lendemain la semaine était très, très grande, et chaque dimanche nous devions l'occasion d'être utiles, parfois très utiles. Mais nous ne pouvions nous arrêter, notre service était décidé à tout attendre.

Après plusieurs heures d'attente, de patience et même de peine, nous apercevons le passage de "LA FEMME MILITAIRE". Les tâches commencent à se faire sentir et les choses se passent petit à petit d'habitude. La balance n° 10 présente, la fin de la randonnée était proche. Mais oui, c'était bien le clocher du village que nous apercevions, un dernier effort, une dernière étape et nous y étions.

Le rassemblement était prévu à 10 h 30, mais nous étions donc arrivés un peu plus tôt pour rendre nos tâches en état. À l'heure prévue, nous prenons place sur les rangs afin de nous rendre sur le plan de l'église où se déroulait le rassemblement. L'Assemblée, il fallait bien la reconnaître maintenant et son thème se détachait particulièrement : "Nous êtes dignes d'appartenir à la 1^{re} compagnie, 2^{ème} légion gendarmerie". Mais que cela ne nous soit pas vraiment destiné, nous en étions fiers : c'était une satisfaction personnelle !

Le service terminé, le passant à notre bras, nous nous retrouvons dans afin de discuter des événements et échanger nos diverses impressions.

Extrait du bulletin de liaison « Le lien » de l'école de gendarmerie de Montluçon (SHD-Département Gendarmerie art. 2007 ZM 1 / 218 613).

✓ Féminisation de la gendarmerie

Une autre révolution culturelle se produit avec l'accès des femmes à une carrière en Gendarmerie. En juin 1971, une loi leur permet déjà d'effectuer leur service militaire en tant que gendarmes auxiliaires féminins (GAF). En juillet 1979, elles peuvent accéder aux emplois administratifs et d'état-major (EAEM) après un stage de formation à l'école de gendarmerie de Fontainebleau.

Les décrets de février 1983 permettent la création d'une filière féminine équivalente à celle des hommes en gendarmerie dans la limite des 5% des effectifs recrutés. Le CEG a donc planifié l'arrivée de ces nouvelles candidates dans les écoles de sous-officiers et à l'EONG.

Le premier stage de seize élèves gendarmes féminins se déroule du 9 mai au 27 juillet 1983 à l'école préparatoire et de perfectionnement de Montluçon. Il faut attendre le 2 septembre 1987 pour que les deux premiers officiers-élèves féminins intègrent l'EONG. Aujourd'hui, les femmes représentent 13 % des effectifs de l'Arme.



Élèves gendarmes féminins en cours d'instruction mécanique automobile (SHD-LPC réf. : 1980 N 007-028).



LES CENTRES DE FORMATION SPÉCIALISÉS

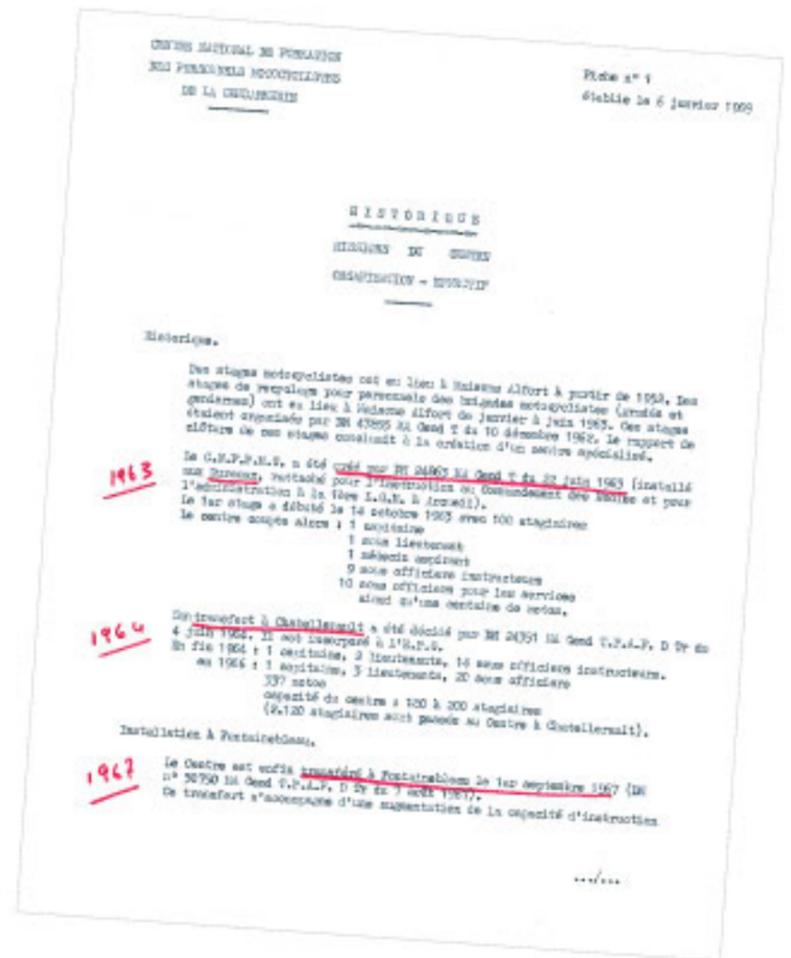
✓ La formation des motocyclistes

Le premier centre de formation spécialisé dépendant du CEG est le Centre national de formation des personnels motocyclistes de la gendarmerie (CNFPMG), expression concrète de l'implication de l'institution dans sa mission de police de la route. Installé aux Mureaux (Yvelines) en juin 1963, il change de nom et de lieu à plusieurs reprises avant de se fixer à Fontainebleau et de devenir le Centre national de formation à la sécurité routière (CNFSR). Il est chargé de sélectionner, former et perfectionner tous les personnels motocyclistes de

la gendarmerie, ainsi que d'étudier et expérimenter le matériel et les techniques relatives à la circulation routière et à la police de la route.



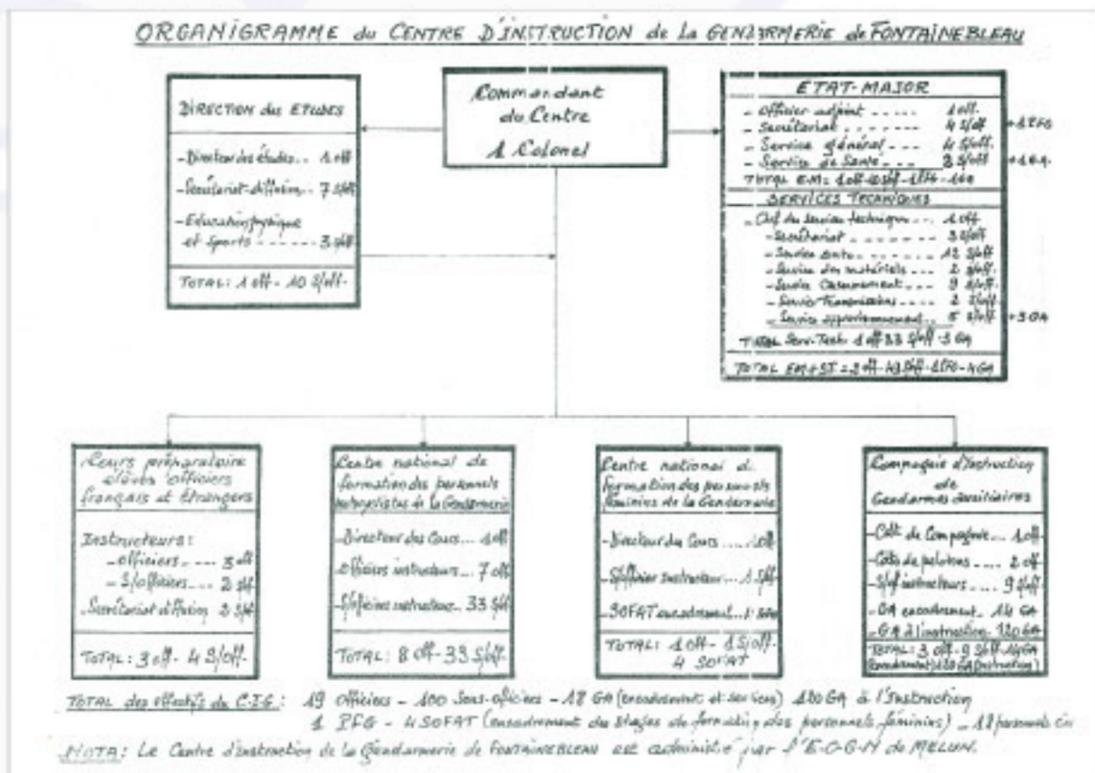
Motocycliste en formation sur les pistes de Fontainebleau (SHD-Département Gendarmerie art. 2008_PA_65_4458)



Fiche n° 1 du dossier de l'Inspection générale sur le Centre national de formation des personnels motocyclistes de la gendarmerie (SHD-Département Gendarmerie art. 2007_ZM 1 / 307 348).

✓ L'enseignement de la police judiciaire

En 1985, le CEG met sur pied un centre de formation pour la police judiciaire à Maisons-Alfort. Transféré à Fontainebleau en 1987, il devient le Centre national de formation de police judiciaire (CNFPJ) en 1993. Les trois divisions d'enseignement du CNFPJ forment, perfectionnent et spécialisent près de 3 200 stagiaires par an, répartis dans 34 formations différentes.



Organigramme du centre d'instruction de la Gendarmerie de Fontainebleau (SHD-Département Gendarmerie art. 2007_ZM 1 / 186 325).



✓ La formation nautique

Le passage de certains établissements spécialisés sous la tutelle du CEG prouve la légitimité acquise par cet organisme en matière de formation. C'est le cas le 29 janvier 1992 avec le centre d'instruction nautique de la Gendarmerie (CING), créé en 1965 à Antibes pour dispenser la formation pratique et théorique des plongeurs autonomes de la gendarmerie, assurer une évaluation régulière de leur niveau technique ainsi que la maintenance nationale des équipements et matériels nécessaires à la plongée à l'air. Il était jusqu'alors subordonné au commandement régional de la gendarmerie de Provence-Alpes-Côte-d'Azur à Marseille. Le CING se voit chargé de favoriser la réflexion sur l'évolution souhaitable de la technicité, sous l'égide de la commission « Plongée subaquatique ».